



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230725_006

OBJET : FONCIER : CESSION DU TÈNEMENT FONCIER DU SITE SAMOV

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT-CINQ JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée : 25 POUR et 3 ABSTENTIONS.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à David BOURKAIB - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absent excusé : Gérard HAEGY

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

Vu la délibération n°191219_004 du 19 décembre 2019 portant acquisition des parcelles cadastrées AD 154, 159, 160, 163, 164 et 240 (site SAMOV),

Vu la délibération n°200227_011 du 27 février 2020 portant acquisition en indivision des parcelles cadastrées AD 150, 151 et 161 et inscription d'une condition suspensive dans l'acte notarié,

Vu l'avis des domaines du 7 avril 2023,

Vu l'arrêté du Département de la Loire, en date du 29 mars 2023, autorisant la création de 65 places en résidence autonomie par la mutualité française Loire/Haute Loire/Puy de Dôme,

Considérant que la construction de la résidence autonomie et du programme d'habitat (14 logements en accession à la propriété et 5 logements sociaux) sera portée par la société SCCV "Les Farlots",

Considérant que le projet présente un intérêt général et répond à la politique de renouvellement urbain de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession de l'ensemble du tènement (parcelles cadastrées AD 154, 159, 160, 163, 164, 240, 150, 151 et 161) à la société SCCV "Les Farlots" au prix de 250 000 euros (conformément à l'avis de France Domaine), les frais de notaire étant à la charge de

l'acquéreur ;

- **APPROUVE** la rétrocession gracieuse par la SCCV "Les Farlots" à la commune de l'emprise foncière liée aux aménagements de la voirie et espaces publics.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération ainsi que les actes notariés qui en découlent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel NEEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230725-230725_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Publication : 31/07/2023

